

QUAND INTERVIENT LE RASED ?

Difficulté scolaire



Aide en classe par l'enseignant (différenciation, tutorat, étayage particulier ...)



Si les difficultés persistent : l'enseignant de la classe en informe la famille, et effectue une demande écrite d'aide auprès du RASED.



Le RASED étudie la demande et fait une/des proposition(s) en fonction du type de difficulté.

Le RASED ne propose pas d'aide dans l'école, mais élabore, avec la famille, un projet d'aide qui peut inclure des partenaires extérieurs (CPEA, CMPP, orthophonistes...)



Le RASED propose et met en œuvre dans l'école une réponse adaptée, en collaboration avec la famille et l'enseignant.



LES MEMBRES DU RASED



Carine Beaufigeau

Psychologue à l'Education Nationale



Louise Saulnier

Enseignante chargée des aides à dominante pédagogique

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Par téléphone au bureau du RASED* :
05 49 35 10 81

* En cas d'absence, laissez un message sur le répondeur, avec vos coordonnées, le nom, l'école et la classe de l'enfant.

RASED

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ

CIRCONSCRIPTION DE NIORT
SECTEUR DE PRAHECQ

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) existent depuis 1990.

OBJECTIF

Contribuer, en partenariat avec les familles et les enseignants, à l'élaboration de solutions en réponses aux difficultés des élèves, sous l'autorité directe de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et de l'Inspecteur ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap)..

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU D'AIDES ?



LES AIDES SPÉCIALISÉES

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. »

**Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014 ;
BO n°31 du 28 août 2014**

COOPÉRATION

La coopération entre les **personnels spécialisés**, les **enseignants** et les **familles** est indispensable à la réussite des interventions.

LES DIFFÉRENTES AIDES

LES INTERVENTIONS DU PSYCHOLOGUE EN



Après des familles, des enfants, des enseignants, le psychologue scolaire **assure des entretiens** qui ont pour objet de **mieux comprendre le sens des difficultés** que manifeste l'enfant. Il procède, selon les situations, à l'**observation** en classe, à l'**examen psychologique**, et le cas échéant au **soutien psychologique**. Le psychologue scolaire prépare aussi les **orientations** spécialisées et assure l'articulation avec les services sociaux, les espaces de soin, les services d'éducation spécialisée...

L'AIDE SPÉCIALISÉE À DOMINANTE PÉDAGOGIQUE (PAR LE MAÎTRE E)



C'est un **accompagnement** de l'enfant dans le travail d'**élaboration de sa pensée**, afin qu'il puisse effectuer les tâches scolaires qui lui sont demandées. Cette **aide pédagogique** qui ne s'appuie pas nécessairement sur le travail de classe, a pour objectif d'**aider l'enfant à maîtriser ses méthodes et ses techniques de travail**, à dépasser ses difficultés et à prendre conscience de ses progrès.

L'AIDE SPÉCIALISÉE À DOMINANTE RÉÉDUCATIVE (PAR LE MAÎTRE G)



Il s'adresse à l'élève qui, malgré les différentes aides apportées par l'enseignant de la classe, manifeste des difficultés scolaires affectant sa capacité à apprendre et à investir son statut d'écopier. Dans une relation individuelle ou en petits groupes, elle a pour objet de **permettre à l'enfant de trouver ses repères, de se structurer, de retrouver le désir d'apprendre et l'estime de soi** afin de réinvestir les activités intellectuelles et ses compétences d'élève.

LES AIDES, APRÈS ACCORD DES PARENTS, ONT LIEU À L'ÉCOLE ET SUR LE TEMPS SCOLAIRE, AU SEIN DE LA CLASSE, OU À L'EXTÉRIEUR DE LA CLASSE INDIVIDUELLEMENT OU EN GROUPE RESTREINT.